

Lettre circulaire n°11

(Prot. N° 00085/97)

"FRATERNITE EVANGELIQUE"

A tous les frères de l'Ordre

Chers frères,

Que le Seigneur vous donne sa paix

Le Congrès sur les Expressions laïques de la vocation franciscaine-capucine, tenu à Rome en septembre 1996, a été un moment historique dans la vie de notre Ordre. Ce fut le premier congrès de tout l'Ordre dont les participants étaient en majorité des frères laïcs. Le congrès a demandé au définitoire général d'adresser à l'Ordre une lettre sur l'élément constitutif essentiel de notre charisme : celui de former une fraternité évangélique dans le monde, comme nous y invite le saint Evangile et la Règle de saint François.

En réponse à l'invitation faite par le concile Vatican II à tous les religieux de retourner au charisme de leur origine, notre Ordre a cherché avant tout à se réapproprier la vie évangélique fraternelle. Le résultat est positif. Effectivement, dans plusieurs provinces, un peu partout dans le monde, les frères plus anciens reconnaissent que, dans leur communauté, il y a actuellement une plus grande sensibilité à la vie fraternelle. Rappelons-nous que, depuis le concile, l'Ordre a consacré cinq conseils pléniers à redéfinir les composantes évangéliques de notre vie fraternelle. C'est dans ce contexte que, au nom du définitoire général, je vous écris aujourd'hui cette lettre sur notre **vie évangélique fraternelle**.

1. Le rappel du Pape

1.1

Dans sa lettre du 18 septembre 1996, le pape Jean-Paul II, reconnaissant cet important développement réalisé dans notre fraternité internationale, fait une déclaration exceptionnellement significative sur la nature et la mission de notre Ordre dans l'Église :

"Votre Ordre religieux est donc une fraternité composée de clercs et de laïcs qui partagent la même vocation religieuse selon le charisme franciscain et capucin décrit en ses traits essentiels dans votre législation particulière approuvée par l'Église (cf. Constitutions n° 4).

(Message de Jean-Paul II Au Révérend Père JOHN CORRIVEAU, Ministre Général de l'Ordre Franciscain des Frères Mineurs Capucins, texte original dans *Analecta OFM Cap* [1996] 565-566).

Le Pape situe lui-même cette déclaration dans le contexte de l'exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*. Cela lui donne d'autant plus d'importance.

1.2

L'exhortation apostolique rappelle que "de par sa nature, la vie consacrée n'est ni laïque ni cléricale" (60). Ensuite, elle décrit trois types différents d'instituts de vie consacrée :

- Les Instituts laïques : ceux qui "... ont un caractère et une finalité qui ne comportent pas l'exercice de l'Ordre sacré..." (60).
- Les Instituts cléricaux : ceux qui "prévoient l'exercice de l'Ordre sacré... Dans ces instituts, le ministère sacré est constitutif du charisme lui-même et il en détermine la nature, la fin et l'esprit " (60).
- Les Instituts mixtes : ceux qui "dans le projet initial du fondateur, se présentaient comme des fraternités dans lesquelles tous les membres, prêtres et non-prêtres, étaient considérés comme égaux..." (61).

L'exhortation apostolique indique clairement que la vie fraternelle est commune à tous les instituts de vie consacrée (cf. n° 42 ; et aussi La vie fraternelle en communauté "*Congregavit nos in unum Christi amor*" n° 59b).

C'est la finalité que l'on attribue à la fraternité qui distingue les instituts mixtes des instituts cléricaux et des instituts laïques. Dans les instituts cléricaux et dans les instituts laïques, la fraternité a comme finalité première le soutien matériel, humain et spirituel des membres dans leurs ministères. Le but fondamental de ces instituts réside donc ailleurs, par exemple dans le ministère sacré qui "détermine la nature, la fin et l'esprit" de l'institut. Dans un institut mixte, au contraire, la fraternité constitue la finalité même de l'institut : c'est elle qui définit la nature et l'esprit de sa présence et de son service dans l'Eglise et le monde.

1.3

Dans sa lettre du 18 septembre 1996, le Pape, citant le n° 4 de nos Constitutions, indique d'une façon on ne peut plus claire ce qui constitue la finalité de la fraternité que nous avons fait profession de vivre. Les aspects les plus importants de notre charisme, décrits dans ce numéro de nos Constitutions, ont fait l'objet d'ample réflexion au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, on peut donc considérer comme éléments essentiels de notre fraternité les caractéristiques suivantes :

- Une fraternité de frères mineurs, au service du monde.
- Une fraternité de vie contemplative.
- Une fraternité pauvre et austère.
- Une fraternité insérée parmi les pauvres.
- Une fraternité soucieuse de justice, de paix et de respect de la nature.
- Une fraternité chaleureuse.

En résumé : une fraternité évangélique.

La réflexion sur notre charisme n'a pas fait que produire de nombreux documents, elle a dynamisé notre vie ! C'est l'enthousiasme pour notre charisme de vie évangélique fraternelle qui est à l'origine de quinze nouvelles présences missionnaires dans les vingt dernières années. La force de ce charisme a permis la renaissance spontanée de plusieurs provinces de l'Est de l'Europe, après cinquante ans de persécution ou de suppression. Et le désir d'être des témoins vivants de l'Évangile a donné à nombre d'anciennes provinces de

l'hémisphère Nord le courage de restructurer leurs fraternités, en dépit de perspectives peu optimistes au sujet des vocations.

1.4

"Et après que le Seigneur m'eut donné des frères..." (Test. 14). Ces paroles indiquent un changement important dans la vie de François. A partir de ce moment, il considéra toujours que la première manière d'observer le saint Évangile était de vivre en frère. A la fin, il éprouvait un sentiment d'affection envers toute personne et toute chose. Il considérait chaque créature comme son frère ou sa soeur, chaque pierre, chaque ruisseau comme sa maison. Il parlait de frère Soleil, soeur Lune, frère Vent et mère Terre. Par la grâce de Dieu, François en arriva au point de n'éprouver aucun sentiment de violence ni d'antipathie, rien qui puisse le séparer de son prochain ou de la création. Celano affirme que François vivait avec une telle intensité la fraternité que son coeur en était purifié et qu'il semblait avoir recouvré l'innocence originelle (cf. Sr Frances Teresa, osc, Living the Incarnation). A voir comment François et ses premiers frères vivaient la fraternité, les coeurs s'ouvraient au message évangélique. Pour François, la meilleure manière d'évangéliser était de vivre la fraternité. La lettre que le Pape nous a adressée, le 18 septembre dernier, constitue pour nous, de la part de l'Église, un mandat sans équivoque de faire nôtre le projet de vie évangélique et fraternelle de saint François.

2. La fraternité évangélique caractérise notre vocation capucine

2.1

"Devenir témoins de l'Évangile" ne relève pas d'une idéologie nouvelle, c'est un appel à une nouvelle conversion ! Un ministre provincial, dans une lettre à ses frères, n'a pas hésité à dénoncer clairement certains comportements que l'on retrouve malheureusement trop souvent. il affirme :

"Nous ne prions pas ensemble de plus en plus, mais de moins en moins. Nous ne nous retrouvons pas ensemble au repas de plus en plus, mais de moins en moins. Mais, de plus de plus, chacun protège ses propres intérêts, son style de vie, ses préférences, ses ambitions... Ce que nous avons promis, c'est d'être frères selon l'Évangile. C'est là le terrain commun que l'on doit récupérer... L'Évangile, les Constitutions, la Règle sont notre terrain commun".

"Nous ne pouvons pas prétendre être un "peuple évangélique", si chaque frère ne décide pas lui-même d'être un "homme évangélique". "Ayez entre vous les mêmes sentiments qui sont dans le Christ Jésus..." (Ph 2, 5). C'est là le terrain commun auquel nous réfère la tradition capucine, terrain qu'il nous faut cultiver avec application par le partage de la Parole de Dieu, la prière liturgique, la méditation, la célébration de l'Eucharistie et de la Réconciliation".

2.2

Pour qu'une fraternité puisse discerner avec sérieux les signes des temps et reconnaître l'action de l'Esprit de Dieu au milieu du peuple, il n'est pas suffisant que les frères individuellement se mettent au courant de grands événements nationaux et mondiaux. Pour qu'une fraternité soit réellement insérée au milieu des pauvres, il n'est pas suffisant qu'elle s'installe tout simplement au milieu d'eux ou qu'elle habite un type différent de construction. Les frères qui la composent doivent cheminer ensemble, mentalement et spirituellement. Pour travailler efficacement à la réconciliation et à la justice, une fraternité doit entreprendre une étude approfondie du milieu à la lumière de l'Évangile. "La sagesse... se laisse trouver par ceux qui la cherchent. Qui se lève tôt pour la chercher... la trouvera assise à sa porte" (Sg 6, 12 + 14). Ce n'est pas dans la Rome lointaine ni à la cour du Saint Empire que François a trouvé la clef de la paix et de la justice. C'est à Sainte-Marie-des-Anges, dans son propre milieu et avec ses frères, qu'il se mit en état de recherche. Il en sera de même pour nous, et le chapitre local est notre lieu privilégié de recherche et de dialogue. Le chapitre local doit jouer son rôle d'animation de la fraternité pour que nous puissions rendre un authentique témoignage des valeurs évangéliques qui sont à la base de notre forme de vie.

2.3.

Une fraternité évangélique ne naît pas par hasard, simplement en mettant ensemble des frères dans une même maison, mais elle requiert attention et animation. C'est pourquoi le rôle du gardien comme animateur de la fraternité locale est indispensable. Les gardiens doivent être considérés par les ministres provinciaux et par leurs fraternités avant tout comme des guides spirituels. Et eux-mêmes doivent regarder l'animation spirituelle de leurs fraternités comme leur première et plus importante responsabilité (cf. *Const.* 23, 6 et *La vie fraternelle en communauté*, 50). La conférence espagnole (CIC) a trouvé un moyen excellent et des plus utiles pour aider les gardiens à accomplir leur rôle si important. Chaque deux ans, elle convoque tous les gardiens de la conférence à un séminaire d'une semaine.

2.4.

François a voulu que sa fraternité porte ce caractère spécifiquement évangélique qu'est la minorité. Dans sa première Règle, il indique comment la minorité doit imprégner nos relations mutuelles : "... que tous les frères n'aient ... aucun pouvoir ni domination, surtout entre eux" (1Reg 5, 9). Nos Constitutions (84, 3-6) expriment plus en détail certains aspects de cette minorité :

"En raison de leur même vocation, tous les frères sont égaux" (*Const.* 84, 3). Vivre la fraternité en vrais disciples de Jésus, c'est en cela que consiste notre vocation de franciscains capucins. Tout comme François, nous avons perçu l'appel de Jésus : Suis-moi! Et nous y avons répondu.

"C'est pourquoi, selon la règle, le testament et l'usage de nos premiers frères capucins, nous portons tous, sans distinction, le nom de frères" (*Const.* 84, 3). Même la manière de nous appeler a son importance pour bien souligner que nous avons tous la même vocation à la fraternité. C'est notre manière à nous de proclamer :

"Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous..."

"La préséance demandée par le service de la fraternité découle des charges et des fonctions actuellement exercées" (*Const.* 84, 4). Il est nécessaire effectivement que les différents ministères et autres services soient identifiés et reconnus, qu'il s'agisse du ministère sacerdotal ou de tout autre service particulier à la fraternité. Mais la préséance n'est donnée qu'en raison des charges et des fonctions actuellement exercées. Même les frères évêques peuvent être réintégrés pleinement dans nos fraternités quand ils ont terminé leur service aux diocèses. Et bien que "toutes les charges et tous les services doivent être accessibles à tous les frères", on devra toujours respecter et donner la préséance due aux ministres ordonnés quand il s'agit des actes pour lesquels "un ordre sacré est requis" (*Const.* 84, 5).

"Selon leurs aptitudes, que tous les frères s'entraident, même dans les travaux ordinaires de la maison" (*Const.* 84, 6). Les dons sont donnés par l'Esprit-Saint non pour notre prestige personnel, mais pour le service de la fraternité et du monde. Saint François lui-même fait référence au chapitre 13 de l'Évangile de Jean, dans lequel Jésus fait comprendre la nature du service chrétien : "Et que nul ne soit appelé prier, mais que tous soient d'une manière générale appelés frères mineurs. Et qu'ils se lavent les pieds l'un à l'autre" (1 Reg 6, 3-4).

Ainsi la minorité permet à des personnes qui ont des dons particuliers et qui exercent des responsabilités très diverses dans la société et dans l'Eglise de vivre en unité et égalité une authentique fraternité.

3. La fraternité évangélique caractérise notre mode de présence au monde

3.1

Saint François a bien saisi que, dès son origine, l'Église est essentiellement une communauté. D'où sa conviction de l'importance de la fraternité comme moyen de diffusion

de l'Évangile dans le monde. C'est pour cela qu'il envoyait ses frères deux à deux annoncer la paix et prêcher la pénitence (cf. 1C 29 sqq. ; Mc 6, 7 ; Lc 10, 1).

3.2

François se percevait lui-même comme frère, et c'est ce qui déterminait sa manière de servir et de proclamer l'Évangile. Nous-mêmes, il nous arrive trop souvent d'inverser cette perception. En effet, trop de frères s'identifient à leur ministère, et cela conditionne considérablement la vie fraternelle. En certains cas, le ministère en vient même à minimaliser la participation à la prière communautaire et à la table commune; à justifier l'administration autonome de l'argent; à rendre des frères inamovibles, rivés qu'ils sont pour des années et des années à la même maison (non à la même fraternité !) (cf. Ve CPO, n° 18). En d'autres cas, la sauvegarde de ministères particuliers a même conduit à vouloir redéfinir la vie fraternelle en tant que telle. Ainsi, certains frères vivent isolément en raison de leur apostolat, ne se rencontrent qu'une ou deux fois la semaine pour prier et partager un repas (cf. *La vie fraternelle en communauté*, n° 65c), et ils continuent à appeler "gardien" leur coordinateur. Ces prétendues "fraternités régionales" ne peuvent pas remplacer les fraternités locales.

Si l'on veut réaliser des fraternités de vie évangélique, il faut reconsidérer nos ministères comme des services rendus par *la fraternité* à l'Église et au monde. Cela suppose que les services requérant la collaboration des divers membres de la fraternité aient la préséance sur ceux qui seraient rendus à titre individuel. Les frères devraient s'unir pour faire servir au bien commun les charismes et les talents naturels de chacun.

3.3

Une excellente étude historique, présentée au *congrès sur les expressions laïques de la vocation franciscaine-capucine*, a laissé entendre que la cléricisation de notre Ordre aurait commencé le jour où les frères laïcs ne mirent leurs dons personnels qu'au service de la fraternité comme telle. Ils perdirent alors contact avec le peuple. L'accès à un niveau supérieur d'instruction leur fut même interdit. Le résultat en a été la cléricisation de l'Ordre, qui a considéré de plus en plus le ministère sacerdotal comme sa fin propre. Mais alors, c'est notre ministère d'évangélisation qui en a souffert, privé qu'il fut des charismes et des dons d'une partie considérable et essentielle de la fraternité. Les Signes des temps nous invitent à un changement complet d'attitude, sans pour autant minimaliser l'importance et la nécessité du ministère sacerdotal, mais en encourageant nos frères laïcs à mettre à profit tous leurs dons.

- Les documents de l'Église, d'une manière cohérente à partir du concile Vatican II, assignent un rôle important au laïcat dans l'annonce de l'Évangile au monde (cf. *Christifideles Laici*, n° 33).
- Les transformations sociales et culturelles ont d'ores et déjà fait émerger un monde nouveau. Et c'est avec des yeux nouveaux que tous nous nous regardons et que nous découvrons la richesse des dons de la nature et de la grâce dont chacun est dépositaire.

3.4

"Je veux que notre fraternité s'appelle l'Ordre des Frères Mineurs" (1 C 38). C'était justement cet aspect de minorité qui, à l'origine, donnait à la fraternité franciscaine une force d'évangélisation si extraordinaire dans le monde. Notre société contemporaine, obsédée par l'individualisme, a besoin elle aussi du témoignage évangélique de la minorité. Notre monde, favorisant de plus en plus l'individualisme et l'égoïsme, en est arrivé même à identifier l'avortement avec la libération de la femme, et le suicide avec le droit ultime des malades ! Dans un monde avide de pouvoir et "déchiré par la haine ethnique ou la folie homicide" (*Vita consecrata*, n° 51), le témoignage de notre minorité joue un rôle prophétique important pour la réconciliation et la paix.

4. La fraternité évangélique s'incarne dans une fraternité locale

4.1

Si la fraternité doit caractériser la nature, la fin et l'esprit de notre présence franciscaine-capucine dans le monde, alors, dans toutes les parties de l'Ordre, il nous faut absolument consolider et revivifier la fraternité locale. Au chapitre général de 1994, les différents groupes ont été pratiquement unanimes à juger que les fraternités locales étaient sérieusement fragilisées. Pour redonner vigueur à la fraternité locale, il est opportun de réfléchir à certains facteurs historiques qui ont contribué à l'affaiblir.

4.2

Au tout début, lorsque l'Ordre s'est établi en Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie, c'était pour y exercer un ministère précis celui d'établir les structures de l'Eglise locale. La fraternité y existait en vue de ce ministère. Par la suite, on s'est efforcé de donner plus d'importance au témoignage de notre charisme de fraternité. Toutefois, les fraternités locales demeurent généralement encore très faibles, n'étant trop souvent constituées que de deux ou trois frères. Avec des fraternités si peu consistantes, et ce sur une grande échelle, l'Ordre ne peut certainement pas témoigner comme il se doit de son charisme de fraternité. Il faut donc tout mettre en oeuvre pour constituer des fraternités d'au moins quatre ou cinq frères, nombre qui rend possible une plus authentique vie fraternelle.

4.3

Dans les régions où l'Ordre est établi depuis des siècles, lorsque les provinces, malgré la diminution de leurs effectifs, ont cherché à maintenir un grand nombre de maisons sans être capables d'y constituer de vraies fraternités, c'est la qualité de vie de la fraternité locale qui s'est très sérieusement détériorée. Il en est de même lorsqu'une fraternité locale de six ou sept membres habite un grand couvent construit pour un nombre de frères sept ou huit fois plus élevé. Demandons-nous si, en ayant le courage de céder les constructions trop grandes pour nous à des fins ecclésiales ou sociales pour vivre dans des habitations correspondant davantage à nos besoins réels, nous ne rendrions pas un meilleur témoignage de vie évangélique fraternelle.

4.4

Dans plusieurs provinces plus anciennes de l'Ordre, les vocations se font rares depuis déjà un bon nombre d'années. Il est évident que, dans un avenir immédiat, il n'y aura plus assez de frères pour assurer une bonne qualité de vie fraternelle dans tous les couvents existants actuellement. Nous ne pouvons nous laisser paralyser par la nostalgie du passé ou par la perspective de voir notre nombre s'amenuiser. La rareté des vocations est un signe des temps. Elle nous invite à donner la priorité à la vie fraternelle, plutôt que de chercher à maintenir toutes les structures du passé. Ce qui est important et urgent actuellement c'est de travailler au renouveau de notre vie fraternelle et d'être ouverts à de nouvelles initiatives pouvant assurer une meilleure qualité de notre présence comme fraternité sur le territoire de nos provinces. Rappelons-nous la parole de Jésus : "Laisse les morts enterrer leurs morts pour toi, va-t'en annoncer le Royaume de Dieu" (Lc 9, 60).

5. La fraternité évangélique, finalité prioritaire de la formation

5.1

Nos Constitutions, avec raison, indiquent que la formation a pour but de favoriser le progrès non seulement de chaque frère, mais également celui de toute la fraternité dans la vie évangélique :

"La formation a pour but de faire progresser les frères et les fraternités dans une vie toujours plus conforme au saint Évangile et à l'esprit de saint François, compte tenu des exigences des temps et des lieux" (*Const.* 22, 1).

L'Ordre se propose d'être une fraternité évangélique. Il est donc tout à fait logique que la conversion à la vie évangélique soit au coeur même du processus de la formation.

5.2

Par conséquent, la transmission des valeurs de notre vie, telle que nous les avons décrites au n° 1.3 de cette lettre, doit être considérée comme prioritaire à chacune des étapes de la formation initiale (postulat, noviciat, après-noviciat). Pour chacune de ces priorités évangéliques, on élaborera un programme de formation adapté à chaque étape de la formation initiale. Comme moyens éducatifs on ne négligera pas l'enseignement, le partage d'expérience et la réflexion communautaire. Le définitoire général - en accord avec ce que j'avais déjà suggéré dans la circulaire n° 9 du 2 février 1996 - invite fortement les frères responsables de la formation initiale à réfléchir sur la meilleure façon de transmettre concrètement les valeurs rappelées au paragraphe 1.3.

5.3

La nouvelle évangélisation réclame que tous les membres de l'Église, et particulièrement les laïcs, mettent leurs dons au service de l'Évangile. Pour les frères clercs, les provinces ont généralement établi un plan de formation bien structuré, englobant la pratique pastorale. Pour les frères laïcs, le congrès de septembre dernier a clairement indiqué que l'Ordre doit porter la même attention et consacrer le même soin à leur formation intégrale, y compris une préparation adéquate à divers services et ministères.

5.4

Cette lettre pastorale est le fruit de la réflexion que le définitoire général a faite au sujet des défis évangéliques qui se posent à notre Ordre aujourd'hui, défis que mentionne le Pape dans sa lettre du 18 septembre 1996, et que le *congrès sur les expressions laïques de la vocation franciscaine-capucine* a bien soulignés. La conversion à laquelle l'Ordre est invité par la lettre du Pape et par le congrès ne pourra se réaliser que si la réflexion eue nous avons commencée se continue dans chacune des provinces et des circonscriptions. Nous invitons donc les ministres provinciaux à poursuivre la réflexion sur le thème et le contenu de cette circulaire dans leurs lettres pastorales et dans diverses réunions et rencontres provinciales. Nous invitons également les gardiens à lire cette lettre avec leurs frères, et à en faire l'objet de réflexion dans les chapitres locaux.

Conclusion

"Votre Ordre religieux est donc une fraternité..." Cette déclaration très importante du Pape, qui nous est parvenue à la fin d'un congrès qui marquera l'histoire de l'Ordre, nous stimule de nouveau à nous réapproprier le charisme de vie évangélique fraternelle de saint François d'Assise, charisme qui, durant presque huit siècles, n'a cessé de marquer de son dynamisme évangélique l'Église et le monde.

Fraternellement,



fr. John Corriveau, OFM Cap.
Ministre général

Rome, le dimanche 2 février 1997,
Fête de la Présentation du Seigneur